****

LA JUGE SUPPLEANTE DU DISTRICT DE MARTIGNY

La juge suppléante, saisie d'une requête de bénéfice d'inventaire, au sens des art. 580 ss CC, dans la succession d'**Enrico Poloni** – fils de Madeleine Agnès Poloni et d'Ivo Giacomo Poloni, né le 10 juillet 1976 à Sion, originaire de Conthey, marié, décédé le 22 juillet 2026 à Bovernier, de dernier domicile à Les Valettes (Bovernier),

somme

tous les créanciers et débiteurs du défunt prénommé, y compris les créanciers en vertu de cautionnements (art. 582 al. 1 CC), de produire leurs créances, au besoin avec pièces justificatives à l'appui, et de déclarer par écrit leurs dettes au Tribunal des districts de Martigny et St-Maurice, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 1920 Martigny, jusqu'au 4 janvier 2027, étant précisé que la suspension des délais ne s'applique pas, **à peine de forclusion**.

Les créanciers du défunt qui ne figurent pas à l'inventaire pour avoir négligé de produire en temps utile ne peuvent rechercher l'héritier ni personnellement ni sur les biens de la succession (art. 590 al. 1 CC).

La présente est publiée simultanément dans trois numéros consécutifs du bulletin officiel du canton du Valais et affichée durant trois semaines aux piliers publics de la commune municipale de Bovernier.

Martigny, le 25 novembre 2026

La juge suppléante : M. Delaloye Jotterand